Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024

DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
À la séance ordinaire
tenue le 8 juillet 2025

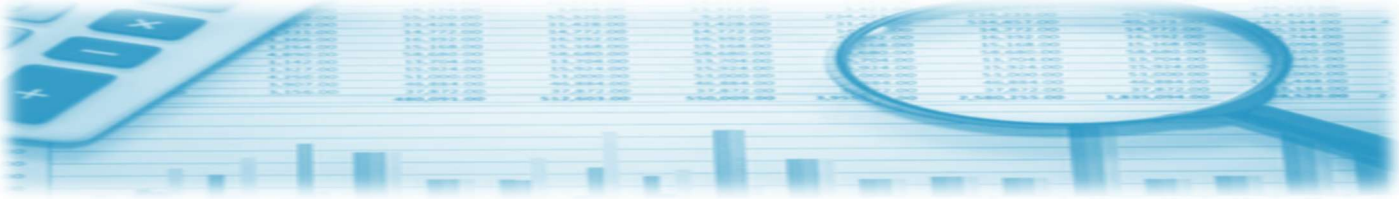

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 524 343 $ et les charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé la somme de 1 513 087 $. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales d'un montant de 241 631 $ (amortissement des immobilisations, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 252 887 $.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2024 ont été audités et présentés par la Société de comptables professionnels agréés FBL S.E.N.C.R.L. L'auditeur indépendant a émis l'opinion suivante :

« À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

Fondement de l'opinion avec réserve : « Pour les exercices terminés les 31 décembres 2023 et 2024, la Municipalité n'a pas procédé à une inspection de quatre bâtiments, dont l'année de construction suggère la présence potentielle d'amiante, afin de déterminer si des facteurs indiquaient ou non la nécessité de procéder à une évaluation et à la comptabilisation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers consolidés des exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2024 n'ont pu être déterminées. Nous avons par conséquent exprimé une opinion modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 en raison des incidences de cette dérogation. »

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2024, était la suivante :

	REMUNERATION *(excluant les charges sociales)*	ALLOCATION DE DEPENSE
Maire	7 807,28 $	3 903,64 $
Conseillers et conseillères *	16 533,00 $	8 266,50 $
Représentant à la MRC d'Acton	2 124,36 $	1 062,18 $
Représentant à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	481,98 $	240,96 $

** Représente les montants qui ont été versés pour l'ensemble des 6 élus à titre de membre du conseil.*

REALISATIONS 2024

Plusieurs projets furent réalisés au cours de la dernière année dont certains se poursuivront en 2024, et parmi ceux-ci, les principaux sont :

TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER ET VOIRIE

- Des travaux de rechargement du chemin Witty ont été réalisés.
- Nous avons effectué l'empierrement sur une partie du fossé du chemin Daudelin et d'une partie du fossé situé sur le 1er Rang Est. Nous avons également effectué du nettoyage de fossés dans le 8e Rang, le chemin Witty et le 1er Rang.
- Les contrats pour le pavage des rues de la Fabrique et Pierre-Delage ont été réalisés

LOISIRS, TERRAINS DE JEUX ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

- Nous avons procédé à l'embauche d'une coordonnatrice aux loisirs.
- L'inauguration de l'aménagement d'une aire de jeux d'eau a été réalisée au début de l'été 2024.

Jean-Marc Ménard,
Maire